



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Assemblée constituante
Bureau

Compte rendu d'activité de la Présidence et du Bureau de l'Assemblée constituante

Janvier - Octobre 2012

15 octobre 2012

Table des matières

1. Les instances de l'Assemblée	1
1.1. La Présidence collégiale.....	1
1.2. Le Bureau.....	2
1.3. Les commissions spécialisées	2
<i>La commission de rédaction</i>	<i>2</i>
<i>La sous-commission de communication du Bureau</i>	<i>3</i>
<i>La commission de contrôle financier</i>	<i>3</i>
1.4. Le Secrétariat général	3
2. De la deuxième lecture de janvier à la remise du projet au Conseil d'Etat en juin : un semestre crucial.....	5
2.1. L'Assemblée plénière	5
2.2. Déroulement des lectures et adoption du projet	5
2.3. Rédaction du message explicatif	6
3. Communication et information : sensibilisation aux enjeux du scrutin.....	7
3.1. Politique générale de communication.....	7
3.2. Campagne d'information et de sensibilisation	7
<i>Réalisation et diffusion de supports de communication.....</i>	<i>8</i>
<i>Création d'un deuxième site internet spécifique www.constitution2012.ch. ..</i>	<i>8</i>
<i>Soirées thématiques d'information et de discussion dans les communes..</i>	<i>9</i>
3.3. Système d'information de l'Assemblée	9
<i>Internet et intranet</i>	<i>9</i>
<i>Bulletin officiel.....</i>	<i>10</i>
<i>Archives de l'Assemblée constituante</i>	<i>10</i>
4. Relations extérieures.....	11
5. Epilogue	12

Introduction

Le présent compte rendu décrit les activités de l'Assemblée constituante au cours de la dernière période de son activité, soit entre le 19 janvier et le 15 octobre 2012. Dans un souci de cohérence et compréhension, certains points évoqués dans le compte rendu d'activité soumis lors de la plénière du 19 janvier sont repris.

1. Les instances de l'Assemblée

En 2012 : le Bureau, la Présidence collégiale, la commission de rédaction et la commission de contrôle financier ont poursuivi leurs travaux conformément aux tâches que leur confie le règlement de l'Assemblée (A 2 01.01). Les commissions thématiques ne se sont plus réunies, leurs derniers rapports ayant été soumis à la plénière en 2011 lors de la première lecture du projet de constitution.

L'activité effective de l'Assemblée s'est terminée le 26 juin 2012 avec la remise du projet de constitution au Conseil d'Etat, chargé d'organiser le vote populaire du 14 octobre 2012. La date du 26 juin marquait ainsi la fin du processus politique de révision et le début de la période de campagne électorale, soumettant l'Assemblée aux restrictions de la Loi sur l'exercice des droits politiques, s'agissant notamment de sa communication.

A partir de cette date, le Bureau s'est encore réuni à quelques reprises en lien avec la fin du processus, le Secrétariat poursuivant, en effectif réduit, ses travaux en vue du bouclage administratif et financier, l'archivage des dossiers et l'édition du *Bulletin officiel* selon les dispositions légales et réglementaires.

1.1. La Présidence collégiale

Lors de l'élection statutaire du 19 janvier 2012, Thomas Büchi (Radical-Ouverture), Marguerite Contat Hickel (Les Verts et Associatifs), Christiane Perregaux (Socialiste pluraliste) et Céline Roy (Libéraux & Indépendants) ont été réélus.

En raison des particularités de cette dernière phase des travaux, la Présidence a fonctionné par rotation hebdomadaire pour la gestion des affaires courantes avec la Secrétaire générale et la Présidence des séances du Bureau. Pour la Présidence des sessions plénières, le système des lectures précédentes a été reconduit, soit une Présidence de séance changeant pour chaque session (au total 14 sessions avec celle du 19 janvier).

En revanche, la responsabilité de dossiers spécifiques a été répartie : Thomas Büchi pour les questions financières, Marguerite Contat Hickel pour la communication et les événements, Céline Roy pour les questions liées à la brochure explicative en vue du scrutin du 14 octobre et les règles de débat pour les plénières, et Christiane Perregaux pour la fin des contrats du personnel, l'édition du *Bulletin officiel* et la remise des locaux et matériels. Chacun était secondé par un de ses collègues, les binômes permettant une complémentarité et une permanence dans l'action.

Dès le 19 janvier 2012, la Présidence s'est ainsi réunie à près de 50 reprises afin de préparer et traiter plus particulièrement :

- les séances du Bureau et coordonner le suivi des divers dossiers avec la Secrétaire générale ;
- le lancement de la campagne de communication et d'information (voir ci-après) ;
- l'organisation, les règles de débat puis le déroulement opérationnel des sessions plénières de la deuxième et de la troisième lecture du projet de constitution ;
- le processus de la fin des travaux, du vote final ainsi que de la brochure explicative.

S'agissant de ce dernier point, elle a poursuivi des relations étroites avec le Conseil d'Etat, notamment lors de deux séances de travail.

1.2. Le Bureau

Composé de 11 membres, désignés par leur groupe respectif, le Bureau comprenait les personnes suivantes : Boris Calame (Associations de Genève), Souhaïl Mouhanna (AVIVO), Jean-Marc Guinchard (G[e] avance), Céline Roy (Libéraux et Indépendants), Patrick-Etienne Dimier (MCG), Guy Tornare (PDC), Thomas Büchi (Radical-Ouverture), Jocelyne Haller (Solidarités), Christiane Perregaux (Socialiste pluraliste), Jacques Pagan (UDC), Marguerite Contat Hickel (Les Verts et Associatifs).

Il s'est réuni en général chaque semaine jusqu'au mois de juin, puis une fois par mois entre août et octobre pour assurer le suivi du bouclage. En charge de l'ensemble du fonctionnement de l'Assemblée, il a ainsi rempli sa mission d'anticipation, d'organisation et de contrôle dans des dossiers clés comme le bon déroulement des seconde et troisième lectures du projet, la campagne de communication et d'information, les modalités du vote final, l'intégration des dispositions transitoires et des variantes découlant du vote sur l'IN 143 sur l'accueil de la petite enfance (postérieur au vote final) ainsi que la rédaction de la brochure explicative.

Il a en outre siégé deux fois en composition élargie aux chefs de groupe afin de préparer au mieux les sessions plénières de l'Assemblée. Il a aussi siégé en formation élargie avec la commission de rédaction pour traiter de thématiques la concernant (dispositions transitoires, variantes sur l'accueil de la petite enfance IN 143 et son contre-projet).

Avec sa dernière séance du 15 octobre, au cours de laquelle il a pris acte des résultats du scrutin du 14 octobre, le Bureau aura ainsi siégé au total à 139 reprises.¹

1.3. Les commissions spécialisées

Conformément au calendrier d'avancement des travaux, les commissions thématiques avaient terminé leurs travaux à la mi-2011 ; elles ne se sont pas réunies en 2012, pas plus que la conférence de coordination et la commission du règlement.

La commission de rédaction

La composition de la commission de rédaction est restée inchangée en 2012 : ses membres étaient MM. Florian Irminger (Les Verts et Associatifs), président, Murat Alder (Radical-Ouverture), Christian Grobet (AVIVO), Michel Hottelier (Libéraux et Indépendants) et Thierry Tanquerel (Socialiste pluraliste).

La commission s'est réunie à 15 reprises entre janvier et mai afin de :

- mettre au point le projet de constitution sur la base des articles votés par la plénière ;
- procéder à une vérification de la clarté, de la forme et de la cohérence des versions successives du projet ;
- veiller aux aspects légistiques et stylistiques du projet de constitution, afin d'en assurer la qualité juridique et la lisibilité.

Par ailleurs, et suite au mandat confié par la plénière le 8 décembre 2011, la commission a aussi préparé un catalogue de dispositions finales et transitoires, soumises à la plénière avec un rapport *ad hoc*. Elles ont été adoptées lors de la dernière session de la deuxième lecture en mars 2012². Ces dispositions concernaient :

- d'une part des dispositions générales, telles que l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, la législation d'application, le mandat des autorités élues ;
- d'autre part des dispositions particulières relatives à certains articles du projet (initiatives populaires, référendums, date des élections cantonales, députés suppléants, etc.)

¹ Sans compter les 12 séances du Bureau provisoire en 2008 et début 2009.

² Un rapport de minorité avait également été déposé par M. C. Grobet, membre de la commission de rédaction, et annexé au rapport de la commission.

Enfin, la commission de rédaction a proposé au Bureau, qui l'a accepté, de confier un mandat au Prof. Pascal Mahon, professeur ordinaire de droit constitutionnel suisse et comparé à l'Université de Neuchâtel, pour une relecture légistique et stylistique du projet de constitution issu de la deuxième lecture. Cette expertise a fourni des éléments sur des points spécifiques du projet ainsi que des commentaires, article par article. Ces propositions, correspondant aux points validés par la commission et explicitées dans un rapport spécifique, ont été soumises au plénum de l'Assemblée, lors de la troisième lecture.³

Un autre point spécifique a requis l'attention de la commission de rédaction : l'adaptation anticipée des résultats possibles du scrutin sur l'IN 143 sur l'accueil de la petite enfance et son contre-projet fixé par le Conseil d'Etat au 17 juin 2012, soit après l'adoption du projet de constitution par l'Assemblée le 31 mai. Il s'agissait en effet d'éviter une situation juridique contraire à la volonté du souverain au cas où le projet de constitution soumis le 14 octobre ne contenait pas la disposition votée le 17 juin. A cette fin, la commission de rédaction a intégré dans le projet adopté en deuxième lecture trois variantes (acceptation de l'initiative, acceptation du contre-projet ou maintien de la situation préexistante). L'Assemblée a ainsi adopté le texte en troisième lecture avec ces variantes, donnant mandat à la commission de rédaction et au Bureau de procéder aux modifications nécessaires après le vote du 17 juin.

La commission de rédaction retira ainsi les deux variantes « obsolètes » et formalisa le texte définitif autour des articles correspondants au contre-projet, adopté le 17 juin. Le Bureau en ayant pris formellement acte, c'est cette version qui fut remise au Conseil d'Etat le 26 juin.

La sous-commission de communication du Bureau

Cette sous-commission a été créée pour accompagner la campagne d'information et de communication approuvée par le Bureau à la fin 2011, pour sensibiliser le grand public sur le processus de révision constitutionnelle et l'encourager à s'y intéresser en vue du scrutin populaire du 14 octobre. Présidée par Marguerite Contat Hickel (Les Verts et Associatifs), elle était composée de Céline Roy (Libéraux et Indépendants), Boris Calame (Associations de Genève) et Patrick-Etienne Dimier (MCG). Elle s'est réunie à 20 reprises pour accompagner le déroulement de la campagne qui s'est terminée avec la remise du projet au Conseil d'Etat le 26 juin. Le détail de cette campagne est présenté ci-après dans ce rapport.

La commission de contrôle financier

La commission de contrôle financier, composée de trois membres hors du Bureau - M. Marco Föllmi (PDC), président, MM. Thomas Bläsi (UDC) et Jean-François Rochat (AVIVO) -, s'est réunie à l'occasion du bouclage des comptes 2011 afin d'examiner la conformité aux exigences légales de la gestion financière de l'Assemblée. Lors de la session plénière du 7 mai 2012, son président en a présenté le rapport, attestant la bonne pratique des procédures et la gestion rigoureuse des deniers publics. Elle s'est également réunie le 11 octobre 2012 pour examiner les comptes provisoires 2012 (qui ne seront formellement bouclés qu'en 2013, soit après la dissolution de l'Assemblée).

1.4. Le Secrétariat général

Conformément à sa mission, le Secrétariat général a apporté son concours opérationnel aux travaux de l'Assemblée. Les six collaboratrices, sous contrat d'agentes spécialisées, étaient Mmes Sophie Florinetti, secrétaire générale, Irène Renfer, secrétaire-juriste (90%), Fabienne Bouvier, secrétaire adjointe en charge de la communication, du système d'information et du Mémorial (80%), Aurélie Rion, documentaliste mémorialiste, Marie Spycher, secrétaire de coordination et Virginie Romagnoli, collaboratrice administrative.

³ La commission a estimé que certains commentaires du Prof. Mahon concernaient les choix politiques du plénum et qu'à ce titre, ils ne rentraient pas dans les compétences de la commission.

Plusieurs changements sont intervenus en 2012 :

- Mme Marie Spycher a donné naissance à une petite fille le 10 janvier. Durant son congé maternité, puis suite à sa démission, elle a été remplacée par Mme Elisabeth Demaria, secrétaire, détachée par le département des finances jusqu'à fin juin 2012. Simultanément, Mme Virginie Romagnoli fut promue secrétaire de coordination.
- Les contrats de travail ayant été résiliés en fonction de la diminution de l'activité, Mme Irène Renfer a quitté son poste fin juin, une fois achevé le travail juridique lié au projet.
- Le contrat des quatre dernières collaboratrices, occupées au bouclage administratif et financier en relation avec les différentes instances de l'Etat, à l'archivage et à l'édition du *Bulletin officiel*, prendra fin le 31 octobre 2012.

Par ailleurs, M. Daniel Marchand, mandataire, a poursuivi son assistance pour toutes les questions liées à la base de données AIGLE. Des étudiants ont également continué à collaborer comme auxiliaires logistiques lors des séances plénières ainsi que lors de pics administratifs.

La fermeture du Secrétariat correspondra à la restitution des locaux vides à l'Office des bâtiments, au déménagement de tous les meubles et équipements et au versement de l'ensemble des archives (cf. ci-après).

Enfin, un bouclage provisoire des comptes 2012 aura été présenté à la commission des finances et le projet de loi en vue du bouclage de la loi d'investissement (matériel et équipements informatiques) aura été déposé.

La Présidence et le Bureau souhaitent saisir l'occasion de ce dernier compte rendu pour remercier chaleureusement tous ceux qui ont travaillé pour l'Assemblée constituante au cours de ces quatre années :

- l'ensemble des collaboratrices du Secrétariat général, dont les fonctions ont été détaillées précédemment : Mesdames Sophie Florinetti, Irène Renfer, Fabienne Bouvier, Aurélie Rion, Marie Spycher, Virginie Romagnoli et Elisabeth Demaria ;
- nos mandataires principaux, M. Daniel Marchand, pour AIGLE et Mme Eliane Monnin et son équipe, pour le Mémorial et les procès-verbaux des séances ;
- les collaborateurs auxiliaires engagés pour une tâche spécifique : tout d'abord M. Martin Bonnard, assistant de la Présidence provisoire en 2008 et qui a assumé les tâches administratives jusqu'à l'engagement de la Secrétaire générale en avril 2009 ; M. Thierry Pierrat pour la préparation de l'édition des rapports sectoriels des commissions en 2010 ; Mme Anne-Marie Trabichet pour l'assistance à la communication lors de la procédure de consultation (2011) et M. Andrès Martinez pour l'assistance juridique lors de la procédure de consultation (2011).
- les auxiliaires engagés pour la logistique des sessions plénières, ainsi que pour des aides administratives ponctuelles entre 2010 et 2012, soit Mesdames et Messieurs Mathias Bühler, Marion Deville, Yahia Dhif, Cécile Greset, Leonardo Jelmini, Taïsa Klinkenbergh, Carles Oppenheimer, Fabrice Perrin, Marceau Schroeter.

2. De la deuxième lecture de janvier à la remise du projet au Conseil d'Etat en juin : un semestre crucial

2.1. L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière a été endeuillée à 5 reprises au cours de son dernier exercice : M. Soli Pardo (Indépendant), le 3 mars (remplacé par M. Max Nigg, UDC), M. Tristan Zimmermann (Socialiste pluraliste), le 6 avril (remplacé par M. Christophe Golay, Socialiste pluraliste) et M. Michel Chevrolet (PDC) le 24 avril (remplacé par M. Jacques Bugna, PDC). Mme Michèle Lyon (AVIVO), décédée le 14 juin et M. Jacques Weber (Libéraux et Indépendants), décédé le 21 juillet, n'ont pas été remplacés, les travaux effectifs de l'Assemblée s'étant terminés le 31 mai avec l'adoption du projet de constitution.

Au total, 21 changements auront été enregistrés parmi les élus de la Constituante depuis son installation en 2008, soit 14 démissions, 2 démissions pour raisons de santé et 5 décès en fonction.

2.2. Déroulement des lectures et adoption du projet

En 2012, 14 sessions plénières se sont tenues dans la Salle du Grand Conseil. Comme mentionné ci-dessus, la Présidence de séance était assurée en tournus hebdomadaire par l'un ou l'une des coprésidents.

- **Entre le 19 janvier et le 14 mars 2012, huit sessions** ont été consacrées à l'examen en **deuxième lecture** du projet de constitution issu de la première lecture⁴. Au cours de la session du 19 janvier, il a par ailleurs été procédé à la présentation du compte rendu d'activité du Bureau et de la Présidence collégiale, à l'élection statutaire des membres de cette dernière et à la désignation des membres du Bureau et de leur suppléant.

Ces huit sessions de trois séances chacune, sauf la dernière, ont représenté un engagement très important de la part du Secrétariat chargé de leur bon déroulement.

Au total le plénum fut sollicité pour s'exprimer sur 831 objets :⁵

- o 228 articles du projet issu de la première lecture, soit 425 alinéas et 70 articles à teneur unique. Au total **486** furent soumis au vote ;
- o 470 amendements déposés en séance ou proposés par la commission de rédaction (23) dont **345** furent soumis au vote.

Pour ce faire, et comme lors de la première lecture, la Présidence et le Bureau avaient organisé les débats par blocs d'articles afin que les temps de présentation et de débat puissent combiner une certaine souplesse dans le choix des articles par les groupes avec la nécessité de l'unité de matière.

- **Entre le 16 avril et le 14 mai 2012, cinq sessions** ont été consacrées à l'examen en **troisième lecture** du projet de constitution, issu de la deuxième lecture et publié le 26 mars. Par ailleurs, au cours de la session du 7 mai, l'Assemblée a procédé à l'examen des comptes 2011 présentés par M. Thomas Büchi, coprésident. Après le rapport de la commission de contrôle financier et les déclarations des chefs de groupe, l'Assemblée a pris acte de ces comptes.

Le projet de constitution issu de la deuxième lecture n'a pas remplacé celui issu de la première lecture et a été soumis en tant que tel à l'examen du plénum comme cela avait été le cas lors des lectures précédentes.

⁴ Il avait été remis à fin décembre 2011 et l'Assemblée en a pris acte le 19 janvier 2012.

⁵ Non compris les titres des sections, chapitres ou articles qui furent également soumis au vote.

En effet, et conformément à l'article 54 alinéa 3 du Règlement de l'Assemblée, « *lors de la troisième lecture, le texte de la première lecture est opposé à celui de la deuxième lecture. Il ne peut y avoir d'autres propositions que si la majorité des membres de l'Assemblée le décide* ». Dès lors, les amendements déposés devaient préalablement recueillir 41 voix pour ensuite être soumis au vote proprement dit.

Ainsi, la troisième lecture du projet de constitution fut l'occasion d'examiner :

- o Les divergences entre les 507 alinéas⁶ des 240 articles⁷ du projet issu de la deuxième lecture et les 499 alinéas des 228 articles du projet issu de la première lecture ; les articles inchangés entre première et deuxième lecture étaient considérés définitivement adoptés, sauf si un nouvel amendement était déposé. En ne tenant pas compte des dispositions transitoires adoptées en deuxième lecture (et qui ne constituaient donc pas une divergence avec la première lecture), les divergences soumises se sont élevées à **207**, y compris au niveau des libellés de certains titres ;
- o 156 amendements déposés en séance ou proposés par la commission de rédaction (21), dont **139** soumis au vote d'entrée en matière (en bloc pour les propositions de la commission de rédaction). 95 propositions nouvelles n'ont pas obtenu la majorité absolue au niveau de l'entrée en matière et 6 amendements de la commission de rédaction furent refusés. Alors que 8 amendements étaient retirés et 9 non soumis, **38** amendements furent donc adoptés lors de cette dernière lecture.⁸

Comme déjà évoqué, l'Assemblée se prononça également sur trois variantes relatives aux articles concernant l'accueil de la petite enfance, afin de pouvoir anticiper les résultats du scrutin populaire relatif à l'IN 143 et son contre-projet.

- Tout au long de la première et de la deuxième lecture, **le Conseil d'Etat** était informé en continu du calendrier et de l'avancement des travaux. Il recevait le lendemain de chaque plénière les articles adoptés et le résultat des amendements qu'il avait déposés. Ceux-ci furent au nombre de 29 au cours de la deuxième lecture (dont 4 acceptés) et de 11 au cours de la troisième lecture (dont 2 acceptés).
- Une fois les votes de la troisième lecture achevés, et le texte révisé sur le plan légistique par la commission de rédaction, le projet final fut soumis à l'Assemblée plénière lors de **la session du 31 mai 2012**. Après l'adoption de 3 derniers amendements de la commission de rédaction, le texte fut accepté par 57 oui, 15 non et 5 abstentions.
- **Le 26 juin 2012**, le texte définitif fut remis par la Présidence de l'Assemblée à une délégation du Conseil d'Etat lors d'une cérémonie à la Salle des Fiefs, en présence d'une trentaine de constituants et de l'ensemble du Secrétariat général.

2.3. Rédaction du message explicatif

L'organisation des scrutins est régie par la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), notamment en ce qui concerne les rôles et prérogatives respectives du Conseil d'Etat et du Grand Conseil dans la rédaction du message explicatif accompagnant le matériel de vote. En revanche, rien dans cette loi ne prévoit le cas d'espèce d'une Assemblée constituante élue, à laquelle le législateur a délégué une partie de ses compétences dans le but de soumettre au peuple un projet de constitution.

⁶ Articles à teneur unique compris.

⁷ Préambule non compris.

⁸ Lors du vote final et pour des raisons légistiques, trois modifications techniques proposées par la commission de rédaction furent encore adoptées le 31 mai.

Alors que la Présidence et le Bureau auraient souhaité que ce message soit axé sur une démarche explicative, comme ce fut le cas par exemple lors du vote sur la nouvelle constitution vaudoise, les contraintes légales ont imposé un canevas strict et la place attribuée à l'exposé de l'Assemblée constituante a été déterminée par le Conseil d'Etat, selon les dispositions en vigueur.⁹

Le Bureau a ainsi remis au Conseil d'Etat un texte intitulé « commentaire du Bureau de l'Assemblée constituante » qui comprenait :

- une « *visite guidée du projet de constitution* » présentant les principales dispositions par titre et article et relevant les principaux changements. Cette partie, conçue comme une introduction rigoureusement objective au projet de constitution, a été soumise à l'ensemble des groupes puis formellement approuvée par la majorité du Bureau.
- un argumentaire de majorité et un argumentaire de minorité, de longueur identique.

3. Communication et information : sensibilisation aux enjeux du scrutin

3.1. Politique générale de communication

Comme au cours des exercices antérieurs, la politique de communication a été en 2012 un axe majeur de l'action de la Présidence et du Bureau, conformément à l'article 59 alinéa 2 du Règlement pour « *assurer une information régulière du public, du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et des autorités municipales sur l'avancement des travaux de l'Assemblée* ». Ce fut ainsi le cas pour présenter le déroulement et les résultats de la deuxième et de la troisième lecture ainsi que pour relever les différentes modifications intervenues entre chacune d'entre elles ainsi qu'au niveau du texte final.

Ainsi, au cours de l'année 2012, dix-sept communiqués de presse ont été transmis aux représentants des médias et des partis, dont douze suite à chaque session plénière et cinq sur des thématiques spécifiques (publication du projet issu de la deuxième lecture, décisions de justice, lancement de la campagne d'information, remise du projet au Conseil d'Etat).

La *Lettre de la Constituante* a poursuivi sa mission d'information régulière sur l'avancement des travaux en deux ou quatre pages en couleur. Au cours du premier semestre 2012, deux numéros, consacrés à la structure et au contenu du projet constitutionnel, ont été ainsi envoyés par format électronique à près de 1'000 abonnés et publiés sur le site Internet. En format papier et tirée à 1'200 exemplaires, la *Lettre* a aussi été adressée aux communes, à la Bibliothèque de Genève et au guichet des publications de l'Hôtel-de-Ville principalement.

La Présidence a également pu développer le projet issu de la première lecture et celui de la deuxième lecture dans deux articles à la **Une de la FAO**, support qui permet d'atteindre un lectorat complémentaire à celui de la presse généraliste.

3.2. Campagne d'information et de sensibilisation

Entre janvier et juin 2012, dernier semestre d'activité de l'Assemblée, le Bureau a entamé une campagne d'information afin de sensibiliser la population aux enjeux de la révision constitutionnelle dans le but de l'encourager à s'intéresser de plus près aux thématiques et questions concrètes soumises au vote le 14 octobre 2012¹⁰.

⁹ Il a toutefois été possible d'obtenir que les prises de position (oui/non/liberté de vote) des groupes élus à l'Assemblée constituante figurent en tant que tels.

¹⁰ Comme indiqué plus haut, la campagne d'information s'est arrêtée le 26 juin, date de la remise du projet au Conseil d'Etat. A partir de cette date, l'Assemblée, en tant qu'autorité, a été soumise au silence institutionnel conformément à la législation.

Une procédure d'appel d'offres sur invitation a permis de sélectionner un mandataire, l'entreprise Rochat & Partners d'une part pour assister le groupe communication du Bureau dans la définition de la stratégie et d'autre part pour assurer la réalisation opérationnelle de différents supports d'information, étant entendu que l'ensemble des contenus restait de la compétence du Bureau.

Avec une charte graphique reposant sur deux mots simples « constitution 2012 », cette campagne s'est ainsi articulée autour de trois axes :

- la réalisation et la diffusion de supports de communication
- la création d'un deuxième site internet spécifique
- un programme de manifestations publiques à travers le canton.

Réalisation et diffusion de supports de communication

Une **vidéo documentaire** de 4 minutes, conçue autour d'images d'animation et d'archives, a pris la forme de 5 questions/réponses sur le processus de révision constitutionnelle les thématiques. Elle était visible sur différents médias (Youtube, site www.constitution2012.ch, page Facebook de l'Assemblée constituante, site internet de la Tribune de Genève, site Internet de Léman Bleu télévision, par module puis en entier). Elle a également été diffusée par Lancy TV et projetée au début des soirées d'information (cf. ci-après).

Un **dépliant informatif** de 6 pages en format A5 poursuivait un double objectif : d'une part rappeler la raison d'être de l'Assemblée constituante et mettre en évidence un certain nombre de questions et réponses. D'autre part, il s'agissait d'une invitation ciblée à l'une des soirées d'information et de discussion, dont la dernière page du dépliant présentait le détail (cf. ci-après). Ce dépliant a ainsi été diffusé à chaque ménage du canton, par zone géographique, totalisant plus de 230'000 exemplaires.

Des **diapositives** de 10 secondes sur la thématique « constitution 2012 - Genève demain ? » ont été diffusées durant trois semaines sur le Canal TPG (une semaine en avril, une semaine en mai et une semaine en juin). Elles passaient toutes les 15 à 20 minutes sur l'ensemble du réseau sur 600 écrans.

Un **spot publicitaire** de 10 secondes, réalisé à partir d'un montage de la première diapositive TPG et de la voix off de la vidéo d'animation, a été diffusé sur Léman Bleu pendant 22 jours entre le 7 mai et le 25 juin, soit un nombre total de 330 diffusions.

Des **affiches** portant le message « *Constitution 2012 - Genève demain ?* » furent apposées sur 98 emplacements entre le 9 et le 22 mai en format F4 (128 x 89.5 cm). Une deuxième série « *Constitution 2012 - Genève demain ? le 14 octobre* » fut affichée sur 78 emplacements entre le 18 et le 26 juin en format F200 (268.5 x 256 cm).

Création d'un deuxième site internet spécifique www.constitution2012.ch

A partir de fin mars 2012, un nouveau site www.constitution2012.ch a été mis en ligne, en complément au site institutionnel www.ge.ch/constituante. Il s'agissait d'informer d'une manière plus directe et conviviale. Alors que le site institutionnel a la vocation de fournir les divers documents, rapports et informations officielles de l'Assemblée, le site créé à l'occasion de la campagne d'information visait particulièrement les soirées d'information (extraits vidéos), les interviews ainsi que les questions et réponses de constituants sur différentes thématiques.

Soirées thématiques d'information et de discussion dans les communes

Outre la soirée d'information organisée le 16 janvier à la salle des Fêtes de Carouge pour présenter le projet de constitution issu de la première lecture, sept soirées thématiques d'information ont été organisées entre le 2 mai et le 25 juin 2012, de manière à couvrir l'ensemble du canton et toutes les thématiques :

- 2 avril à la salle communale de Satigny : « *Aménagement du territoire et logement* »
- 10 mai à Uni Bastions : « *Enseignement, formation et recherche ; relations extérieures : quelles perspectives pour la Genève du savoir et des échanges ?* »
- 23 mai à la Maison de retraite du Petit-Saconnex : « *Réformes du Conseil d'Etat et des autres pouvoirs : quelle nouvelle gouvernance pour Genève ?* »
- 7 juin à la salle communale de Collonge-Bellerive : « *Droits politiques des personnes de nationalité étrangère, initiatives et référendums : quelles évolutions des droits politiques à Genève ?* »
- 11 juin à la salle communale du Grand-Lancy : « *Infrastructures et mobilité : quelles solutions pour concilier développement de Genève et mobilité ?* »
- 20 juin à la salle communale de Bellevue : « *Environnement et énergies : quels défis et perspectives pour Genève ?* »
- 25 juin à la salle communale de Luchepelet - Bernex : « *Finances publiques ; social : quelle gestion financière et quelle politique sociale pour Genève ?* »

En arrivant sur place, le public recevait les articles du projet concernant la thématique spécifique de la soirée, pour faciliter la compréhension et le dialogue avec les constituants autour de questions concrètes. A l'exception d'un groupe qui n'a pas souhaité participer à ce programme de manifestations, un représentant de chaque groupe faisait face au public, permettant ainsi de confronter de manière diversifiée, parfois vive, l'ensemble des points de vue, des élus comme des participants !

3.3. Système d'information de l'Assemblée

Internet et intranet

Le site Internet www.ge.ch/constituante a été enrichi de manière permanente au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il présente l'ensemble des versions des projets ainsi que les résultats de toutes les sessions plénières. Les vidéos de ces dernières sont également en ligne.

Le site restera accessible après la dissolution de l'Assemblée et sera « figé » par les services informatiques de la Chancellerie d'Etat et du LTI (HEG). Le public, les chercheurs et le législateur pourront ainsi continuer à consulter l'ensemble des documents et rapports, y compris les procès-verbaux des commissions rendus publics si le projet est accepté¹¹.

L'Intranet, outil de travail pour les constituants, a continué à fournir tous les documents de l'Assemblée nécessaires avec un dispositif de recherche par mot-clé pour les documents des commissions.

Parallèlement, l'outil de gestion développé sous AIGLE retrace l'évolution de tous les objets traités par la plénière (articles et amendements) et les liens entre les différentes lectures. A la fin des travaux de l'Assemblée, cette base de données documentaire restera administrée sur le plan technique par les services informatiques de la Chancellerie et l'accès en consultation sera ouvert au Secrétariat du Grand Conseil ainsi qu'aux services intéressés des départements de l'Administration cantonale. A cette fin, une formation à l'outil a été organisée au début du mois d'octobre.

¹¹ La consultation publique des PV des commissions sera aussi possible aux Archives d'Etat sur support papier.

Bulletin officiel

Comme indiqué dans le compte-rendu de l'année 2011, l'édition du *Bulletin officiel* sera terminée à fin octobre 2012 et comprendra, conformément au Règlement :

- a) *le procès-verbal des séances de l'Assemblée;*
- b) *la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée (Mémorial);*
- c) *les rapports des commissions;*
- d) *les expertises demandées par l'Assemblée;*
- e) *tout document dont la présidence ou le bureau juge la publication utile.*

La maquette a fait l'objet de réflexions approfondies, avec le Bureau quant aux contenus et avec ATAR, entreprise mandatée, sur le format. Un visuel attrayant et une approche systématisée visent à rendre cet outil facile et agréable à consulter et à lire. Chaque tome est illustré, en couverture et dans les pages de garde, d'une photographie mettant l'accent sur l'une des multiples facettes de Genève et sa région.

Egalement accessible sur le site internet de l'Assemblée, l'ensemble de la collection comprend 28 tomes et environ 15'000 pages. Elle constituera la mémoire historique des travaux de l'Assemblée. Plus de 100 exemplaires sont d'ores et déjà diffusés aux abonnés, notamment les Archives d'Etat, bibliothèques et facultés de droit en Suisse ainsi que partis politiques. Après la dissolution de l'Assemblée, il sera possible de se procurer les exemplaires, à l'unité ou par collection, par le biais de la Chancellerie d'Etat.

Archives de l'Assemblée constituante

Au vu du caractère exceptionnel et éphémère de l'Assemblée constituante, ses archives représentent un intérêt particulier. Soumises aux règles en vigueur, elles ont fait l'objet d'un soin tout particulier du Secrétariat afin de remettre l'ensemble des pièces témoignant des quatre années d'activité.

Une étroite collaboration a été entamée avec les Archives d'Etat et l'archiviste du département des finances qui ont fourni une assistante technique et une supervision à la documentaliste mémorialiste du Secrétariat. Ont ainsi été distinguées :

- les archives administratives et financières, qui doivent rester accessibles pendant 10 ans et qui seront hébergées au Département des finances avant d'être détruites à l'issue de ce délai (env. 5 mètres linéaires) ;
- les archives proprement dites de l'ensemble de l'activité de l'Assemblée et dont le plan de classement précis a été validé par les Archives d'Etat. Après plusieurs mois d'un travail intense, elles seront versées aux Archives d'Etat à la fin du mois d'octobre et seront accessibles au public après le délai légal de 25 ans (ce fonds représentera environ 13 mètres linéaires). En outre, les Archives recevront aussi les procès-verbaux des commissions accessibles à la consultation publique conformément à l'article 237 du texte constitutionnel. Ceci constituera un fonds complémentaire au fonds principal.

4. Relations extérieures

Au cours de cette dernière année, les relations avec le Conseil d'Etat se sont poursuivies jusqu'au 26 juin, date de la remise du projet. Ces relations de travail ont principalement porté sur la brochure explicative à l'attention du corps électoral et la fin du processus constitutionnel. Une des difficultés rencontrées a été l'interprétation de la loi sur les droits politiques par rapport à la loi constitutionnelle instaurant l'Assemblée constituante (A 2 01) et notamment son article 3 (*« au plus tard quatre ans après son élection, l'Assemblée constituante soumet au Conseil général un projet de constitution »*). Il s'agissait notamment de la question de l'attribution des espaces d'affichage réservés aux groupes de l'Assemblée.

Après le 26 juin, l'absence de communication entre le Conseil d'Etat et le Bureau de l'Assemblée constituante est à l'origine d'erreurs factuelles dans les textes officiels de la brochure. Une meilleure communication aurait permis, sans doute, de les éviter.

Au niveau des relations avec les services de l'Administration cantonale et les autorités des communes, l'Assemblée constituante et son Secrétariat général ont pu compter sur la collaboration et l'écoute des départements et services de l'Etat que nous remercions vivement, et particulièrement :

- Madame Maria-Anna Hutter, sautier du Grand Conseil et Monsieur Laurent Koelliker, directeur adjoint pour leur disponibilité et leur précieuse assistance ainsi que Monsieur Stéphane Baldassari, huissier, pour sa présence et son appui lors des plénières.
- Madame Anja Wyden, chancelière d'Etat, Messieurs François Schell, Michel Warynski, Jean-Luc Mando et les collaborateurs du service Organisation et systèmes d'information.
- Monsieur Jean-Luc Chopard, chef du protocole et son assistante Mme Marie Battiston pour leur appui à l'organisation de la cérémonie du 26 juin 2012.
- Les services du département des finances, notamment Madame Stéphanie Bartolomei Flückiger, Messieurs Jacques Schriber, Pierre Sullam, Gérald Ruegsegger puis Serge Natarajan ainsi que les divers collaborateurs de la logistique, du centre de compétence CFI (Comptabilité financière intégrée), de la DGFE (Direction générale des finances de l'Etat) et de la CCA (Centrale commune d'achats).
- Les Archives d'Etat, et particulièrement Mme Martine Piguet pour ses précieux conseils et son assistance lors de l'établissement de notre plan de classement et la préparation du versement aux Archives d'Etat.
- Les services de reprographie du département de l'urbanisme, en particulier MM. Joël Schmulowitz et Michel Walter.
- L'Association des communes genevoises, la Ville de Genève ainsi que les communes de Carouge, Satigny, Collonge-Bellerive, Lancy, Bellevue et Bernex ainsi que la Maison de retraite du Petit-Saconnex pour leur accueil et leur aide à l'organisation et au bon déroulement de nos soirées d'information.

5. Epilogue

Lors du scrutin populaire du 14 octobre 2012, auquel 31.9 % du corps électoral a participé, le projet de constitution a été accepté par 54.1% des votants.

Pratiquement quatre ans jour pour jour après l'élection de l'Assemblée le 19 octobre 2008, la population a ainsi décidé de doter notre canton d'une nouvelle charte fondamentale.

Conformément aux articles 3 et 4 alinéa e) de la loi constitutionnelle, l'Assemblée cesse d'exister avec cette acceptation.

La nouvelle constitution entrera en vigueur le 1^{er} juin 2013. Il s'agira alors de procéder aux modifications législatives requises par le nouveau texte et qui devront être adoptées dans un délai maximal de 5 ans, soit pour le 31 mai 2018. Dans cette perspective, un programme législatif sera soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil avant le 1^{er} janvier 2014.

Des délais plus courts sont prévus pour certaines dispositions, et notamment :

- 4 ans pour les dispositions découlant des articles 200 à 203 (accueil préscolaire) ;
- 3 ans pour les dispositions découlant des articles 138 et 139 (fusion de communes).

Les autorités élues avant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution termineront leur mandat conformément à l'ancien droit mais leur renouvellement se fera selon les dispositions du nouveau droit. Dans le cas du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, une première législature transitoire, plus courte, (oct. 2013 - printemps 2018) permettra de passer du calendrier d'automne à celui du printemps pour ces deux types de scrutins.

Pour le Bureau : la Présidence collégiale



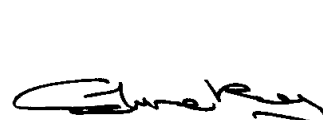
Thomas Büchi
Coprésident



Marguerite Contat Hickel
Coprésidente



Christiane Perregaux
Coprésidente



Céline Roy
Coprésidente

PR/BU/SF/15.10.2012